

LE MINISTRE LEGAULT, LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS,

LE SOMMET DES JEUNES

ET

LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Document présenté au CG de la FEC, suivi des résolutions adoptées par cette instance,
le 7 avril 2000

Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CEQ)

Vous l'avez toutes et tous entendu, du milliard qu'accorde le ministre à l'éducation, 120 M\$ iront aux cégeps en trois ans. Cette année, les collèges auront droit à un pauvre 20 M\$. Mais, pour toucher la totalité de ce montant, ils ont quelques devoirs à faire sous la surveillance étroite du ministre. En effet, cette subvention est liée à des projets spéciaux.¹ : la réussite scolaire, le développement des AEC, de projets études-travail et des centres de transferts technologiques. Laissons pour le moment ces dernières priorités, sur lesquelles il y aurait beaucoup à dire, pour parler de réussite scolaire.

Le plan du ministre

Le projet du ministre en la matière, **entériné par les participant(e)s au Sommet des jeunes dans le texte de la Déclaration commune**, se présente en cinq points² :

- *L'élaboration, par les établissements (écoles et collèges), d'un plan de réussite en collaboration avec les acteurs locaux. Ce plan doit prévoir les obstacles à lever, des objectifs mesurables et des moyens pour y arriver.*
- *Développement d'un projet d'école ou de collège ouvert sur le milieu, en concertation avec les partenaires de la communauté, en vue d'assurer la qualification de 100% des jeunes et pour leur offrir des occasions d'accéder à un plus grand nombre d'activités sociales, culturelles, artistiques et sportives.*
- *Mise en place d'un programme de recherche sur la réussite et le décrochage.*
- *Lancement d'une campagne pour valoriser l'éducation.*
- *Priorité donnée aux mesures de soutien à la réussite éducative, à l'encadrement, à l'information et à l'orientation scolaire et professionnelle.*

Quelle partie des vingt millions ira plus précisément à ce plan de réussite ? Nous ne le savons pas encore, mais ce ne peut être énorme puisque le 20 M\$ donne, en moyenne, à chacun des collèges, la mirifique somme de 400 000\$ et qu'elle doit être utilisée aussi pour les fins touchant les autres priorités du ministre : AEC, transferts technologiques, etc. De plus, nous apprenions par les media, le mardi 4 avril, donc un mois après le Sommet des jeunes, que cette subvention attachée à la réussite scolaire serait accordée à un collège uniquement lorsque le ministre sera satisfait des objectifs mesurables que ce collège se sera fixés. Les deux années suivantes, le collège obtiendra une nouvelle subvention s'il a atteint lesdits objectifs qui auront reçu l'accord du Ministre.

Le plan de la Fédération des cégeps

Tout comme si la Fédération des cégeps avait été dans le secret des dieux bien avant le ministre, elle travaille à un plan de réussite scolaire depuis plus d'un an. En effet, en mai

¹ A noter à ce propos que, quand il s'agissait de couper, le ou la ministre laissait aux collèges l'odieuse de choisir les cibles. Mais, quand il investit, le ministre veut en retirer le bénéfice politique !

² Voir l'extrait de la Déclaration commune du Sommet concernant un plan national de réussite, en annexe 1.

dernier, elle publiait le rapport d'un comité ad hoc, intitulé : «**La réussite et la diplomation au collégial : des chiffres et des engagements**». C'est à la suite de ce rapport qu'elle publiait, en janvier 2000 et en vue du Sommet des jeunes, le document intitulé «**La réussite et la diplomation : des cibles et des indicateurs de qualité**»³.

Quelques éléments du plan de la Fédération des cégeps, tels qu'ils apparaissent dans le document de janvier 2000. :

- Des cibles nationales ; cinq programmes à faible taux de réussite ont été ciblés : sciences humaines, informatique, électronique, techniques administratives et éducation en services de garde. Des objectifs nationaux de réussite seront déterminés suite à l'examen de la situation par chacun des collèges.
- Des cibles locales : chaque collège devra vérifier si d'autres programmes, parmi les siens, s'avèrent à faible taux de réussite.
- Une méthode de pondération des taux de réussite en fonction de la moyenne obtenue au secondaire par les élèves inscrits dans chaque collège et de leur sexe.
- Des plans locaux : des moyens et des objectifs mesurables pour améliorer la réussite dans les programmes ciblés au niveau national et localement.
- Une panoplie offerte aux cégeps pour les aider à faire leur plan et aider le personnel à se l'approprier.
- Des indicateurs de qualité qui s'ajouteront aux résultats mesurables atteints par le plan de réussite local : la satisfaction des employeurs, la satisfaction des personnes diplômées, la réussite à l'université et le taux de placement des diplômés. (La Fédération note, à ce propos, que ces indicateurs devront s'ajuster à ceux qu'utilisera la Commission d'évaluation dans son *Guide de référence sur l'évaluation institutionnelle*, qui doit être publié en juin.)
- La création d'un organisme national voué à la réussite et à la diplomation qui offrira des services de soutien aux collèges, développera des instruments de collecte d'informations, analysera l'évolution des taux de diplomation, effectuera des études et des analyses permettant d'éclairer les aspects particuliers de la diplomation et témoignera, auprès du public, des réalisations des collèges. Coût estimé par la Fédération des cégeps : 250 000\$ par année, qui pourrait être financés à même le 120 M\$ du ministre puisque celui-ci propose un programme de recherche sur la réussite et le décrochage. (Voir le plan du ministre en page 1)

Des moyens pour réussir la réussite ?

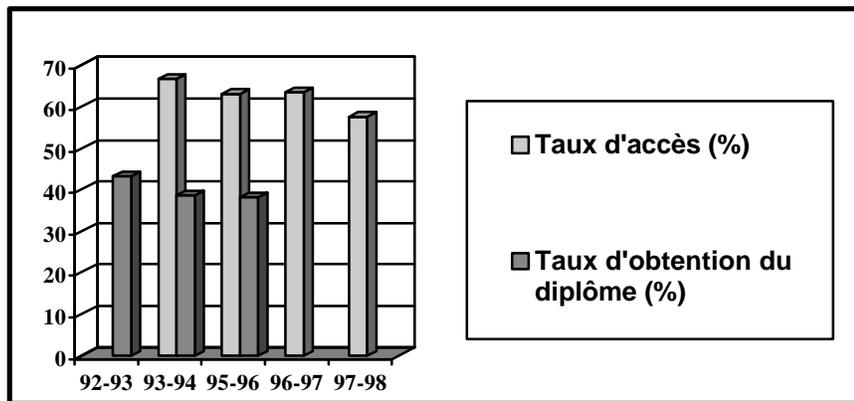
Quant aux moyens concrets pour arriver à ces résultats chiffrés, conformes aux objectifs nationaux et locaux, le plan de la Fédération en dit peu. Elle propose aux collèges :

³ Chaque syndicat a reçu copie de ce dernier document lors du CF du 17 mars.

- de convier à la corvée tout le personnel et notamment les enseignantes et enseignants ;
- des activités d'appropriation : sessions de perfectionnement en pédagogie de la première session, de la réussite, des constructions de savoirs, des stratégies d'apprentissage ;
- des rencontres régionales portant sur des expériences positives en matière de soutien à la réussite ;
- des journées d'échanges sur diverses questions, comme la définition de projets personnels de formation, la motivation des étudiants, etc.

Quelques remarques sur ces plans de réussite

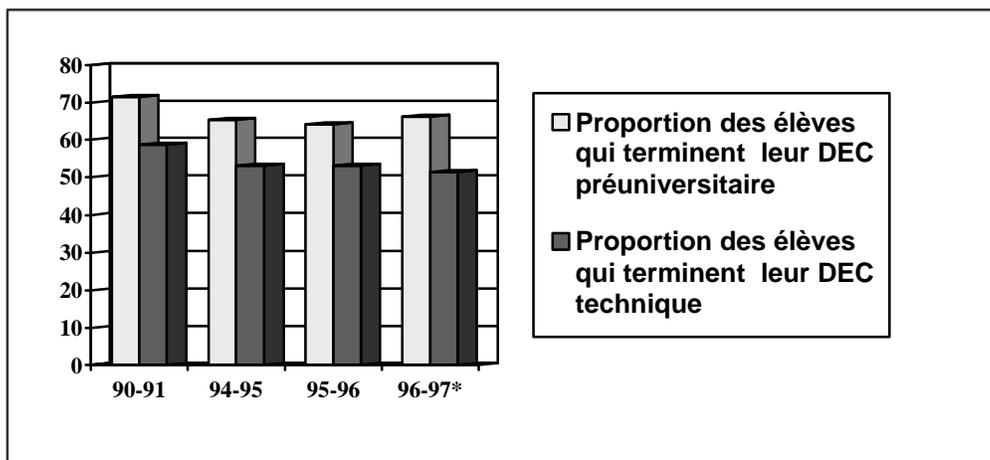
1. Il ne faut pas trop s'étonner de cet intérêt soudain pour la réussite de la part des autorités. En effet, depuis quelques années, les indicateurs de réussite et d'accessibilité au cégep ont chuté de façon dramatique. Quelques chiffres⁴ :
 - En 1993-1994, la probabilité qu'une ou un jeune Québécois accède au cégep était de **66,7%**. Aujourd'hui, elle est de **57,6%**. Jusqu'à 1993, ce taux avait évolué de façon à peu près constante. **Il n'avait jamais chuté de façon aussi significative.**
 - En 1993-1994, la probabilité qu'un jeune obtienne le DEC avait atteint **43%**. Elle est aujourd'hui à **38,1%**.



⁴ Ces chiffres apparaissent à l'édition 1999 des «Indicateurs de l'éducation» du MEQ

Autres chiffres significatifs :

- En 1990-1991, sur 100 élèves inscrits aux programmes pré-universitaires, le nombre de diplômés était de **71,4**. Ce taux est maintenant à **64,3%**.
- Au secteur technique, il est passé de **58,6%** à **51,4%**.



Les compressions budgétaires ont-elles quelque chose à voir avec ces résultats ? Parions que oui. En effet, alors que la réforme augmentait les exigences à l'entrée au cégep et en cours d'études⁵, les services professionnels, les centres d'aide et les mesures d'encadrement ont été réduits à leur plus simple expression.

2. Concernant la part de la subvention accordée par le ministre pour le plan d'amélioration de la réussite, soulignons qu'il s'agit là d'un projet spécial étalé sur trois ans. Or, qui dit projet spécial dit non-récurrence de la subvention qui y est attachée. De plus, rien ne nous assure que la subvention promise pour les années 2001-2002 et 2002-2003 sera effectivement accordée. Le ministre des Finances fait un budget par année et il a parfaitement le droit de changer d'idée d'une année à l'autre. Enfin, la subvention est conditionnelle à l'atteinte des objectifs. C'est donc dire que les collèges hésiteront à investir le moindre dollar dans l'engagement de personnel pour mettre en place un projet sérieux et permanent d'aide à la réussite. Notons qu'avant le Sommet et l'annonce de la subvention spéciale du ministre, la Fédération des cégeps, espérant un redressement significatif du budget des collèges, avait annoncé leur intention d'engager des professionnels en orientation et des aides pédagogiques. On peut douter qu'ils puissent le faire dans ces conditions.
3. Le ministre se fait la partie belle. En somme et si l'on examine son plan, les objectifs devront être clairement définis et acceptés par lui, mais les moyens concrets

⁵ La réforme Robillard imposait des exigences accrues aux détenteurs du DES qui voulaient accéder au cégep. En cours d'études collégiales, l'approche par compétences, l'examen national en langue maternelle et l'épreuve synthèse sont des exemples de l'augmentation des exigences. Pendant ce temps, les budgets étaient réduits de 250 M\$ et quelque 800 postes d'enseignant(e)s technicien(ne)s, de professionnel(le)s et de cadres disparaissaient du réseau.

proposés sont absents.⁶ Lors de la préparation et de la tenue du Sommet des jeunes, la CEQ avait réclamé que le ministre impose un cadre ministériel et que les objectifs soient d'ordre qualitatif plutôt que quantitatif. Cette façon de faire eut obligé le MEQ à réfléchir sur les moyens et les coûts plutôt que sur la façon de contrôler les résultats.

4. Avec les plans du Ministre et de la Fédération, centrés principalement sur des objectifs quantitatifs, le danger est grand pour que les pauvres moyens supplémentaires dont disposeront les collèges soient totalement axés sur la machinerie statistique, la collecte et le traitement des données et qu'il ne reste plus un sous à mettre dans l'ajout de personnel pour l'encadrement, les centres d'aide et l'orientation professionnelle. C'est donc dire que ces tâches devront s'ajouter à celles, déjà très nombreuses, du personnel en place. À noter qu'avec la nouvelle convention, l'aide à la réussite fera partie des tâches qui pourront échoir à tous les enseignants et enseignantes sous réserve d'une allocation pour ce faire. Mais sera-t-elle à la hauteur ? Et les *activités d'appropriation* du plan de réussite, qui devra les assumer ? Les fonds de perfectionnement ? Ou cela se fera-t-il en sus de la tâche normale ?
5. Cette insistance sur les objectifs mesurables, sans moyens financiers adéquats pour les réaliser, peut avoir pour effet d'inciter les collèges aux mesures de sélection plus strictes à l'entrée, à des évaluations moins exigeantes pour répondre aux objectifs de réussite ou à une incitation, auprès des étudiantes et étudiants dont les résultats sont faibles, à s'inscrire à des formations courtes (DEP ou AEC)⁷. D'autant plus que le ministre entend lier sa subvention à l'atteinte des objectifs.
6. Il convient enfin de souligner la proximité de ce dossier de celui de l'évaluation institutionnelle qui, soulignons-le, inclura celle du personnel. Déjà dans son plan de réussite, la Fédération des cégeps se préoccupe de la convergence des indicateurs de qualité qu'elle propose avec ceux que la Commission d'évaluation créera en élaborant son *Guide de référence sur l'évaluation institutionnelle*, en vue de l'habilitation. Évaluera-t-on les enseignantes et les enseignants sur la base de l'atteinte des objectifs de réussite ?

En somme, le plan du ministre, entériné par le Sommet des jeunes et largement publicisé à cette occasion, ressemble fort à une opération de marketing en sa faveur et à un piège dans lequel on nous enferme. Si nos appréhensions s'avèrent justes à l'analyse des plans d'action des collèges, on aura l'impression de revivre, sous une forme plus vicieuse encore, les lendemains des deux Sommets de 1996. En effet, si en 1996, on s'attendait quelque peu à payer la note du marasme des finances publiques, cette fois-ci, le triomphalisme du ministre des Finances et la conjoncture économique nous laissaient croire que, peut-être, nous sortirions du tunnel. Or, il semble qu'il n'en est rien. Pour la première fois, **des chiffres qui n'ont jamais fait l'objet de diffusion**

⁶ Cette position avait fait l'objet d'une dissidence de la représentante du Comité des jeunes de la CEQ au chantier préparatoire sur le savoir et la formation.

⁷ Notons qu'en même temps qu'il se donne comme objectif de qualifier 100% des jeunes, le Ministre se donne comme priorité, au collégial, de développer les AEC. Il y injectera une partie des 20 M\$.

auprès des média⁸, lèvent le voile sur les dégâts des compressions budgétaires en éducation. Ce gouvernement voudrait nous refiler la facture tout en se payant la traite d'une bonne dose de publicité ?!

Propositions adoptées par le Conseil général de la FEC, le 6 avril 2000

- 1. Le CG tient à souligner la gravité du problème que pose la chute des taux d'accès et de *diplomation* au collégial ;**
- 2. Le CG estime que ce phénomène est en partie attribuable aux compressions budgétaires de 250 M\$, exercées depuis 1995, au moment où les élèves devaient subir une hausse importante des exigences à l'entrée au cégep et en cours d'études ;**

ATTENDU les compressions exercées par le gouvernement et les effets que ces compressions ont pu avoir sur la réussite scolaire ;

ATTENDU qu'en conséquence, le gouvernement et le MEQ sont responsables de ces effets ;

ATTENDU les moyens largement insuffisants que le ministre accorde pour réparer les dégâts causés par les compressions ;

ATTENDU que les enseignantes et enseignants et les autres catégories du personnel des cégeps ont déjà assumé lourdement les effets des compressions en tentant, tant bien que mal, de remplir leur mission ;

ATTENDU le plan ministériel qui conditionne les subventions, au niveau et à l'atteinte des objectifs de réussite que devront soumettre les collèges ;

ATTENDU que cette mesure s'apparente à une mise en tutelle totalement imméritées si l'on considère les conditions qui ont été faites aux collèges et à leur personnel depuis 1995 ;

ATTENDU que le plan ministériel, sans moyens sérieux pour le réaliser, constitue une façon de refiler aux collèges et à leur personnel la facture des dégâts occasionnés par les compressions ;

ATTENDU que le plan ministériel, basé essentiellement sur des objectifs à atteindre impérativement, sans moyens adéquats pour ce faire, peut inciter les collèges à adopter des politiques locales plus sélectives à l'entrée, à réduire les exigences dans l'évaluation des apprentissages ou à inciter les élèves plus faibles à opter pour des formations courtes

⁸ Plutôt que de faire état des données peu réjouissantes que nous présentons dans ce texte, le ministre a choisi de publier triomphalement les données de l'OCDE qui, le moins analysées, ne révèlent rien de significatif, sinon que les jeunes Québécois(e)s restent plus longtemps à l'école. Les comparaisons par groupes d'âges, entre pays qui ont des systèmes d'éducation très différents, ne révèlent aucune vérité profonde. Par exemple, le cégep fait partie de l'enseignement dit post-secondaire. Or, à l'âge normal de l'entrée au cégep, dans la plupart des pays, les jeunes seront en deuxième cycle du secondaire. Voilà qui peut gonfler de façon importante les chiffres québécois de la scolarisation post-secondaire. (Voir le communiqué du MEQ en annexe 2)

(AEC ou DEP), toutes mesures qui iraient à l'encontre de l'amélioration de la scolarisation et de la qualité de l'enseignement ;

3. **Le CG dénonce les orientations et les conditions d'application du plan ministériel de réussite ;**
4. **Le CG réaffirme, cependant, que la mission éducative des enseignantes et des enseignants est d'aider les élèves à apprendre et à réussir leurs études ;**
5. **Le CG recommande donc aux syndicats de participer, en collaboration avec les associations étudiantes et les autres syndicats locaux, à l'élaboration d'un plan de réussite, en respectant les balises suivantes :**
 - a) **les tâches proposées seront à la hauteur des moyens financiers attribués pour les accomplir ;**
 - b) **le plan n'aura pas pour effet de renforcer les mesures de sélection envers les élèves ni de réduire les exigences actuellement en vigueur ;**
 - c) **la subvention du ministre et les conditions qui y sont attachées ne seront pas le critère principal qui guidera la rédaction du plan et de ses objectifs ;**
 - d) **les objectifs seront de nature qualitative et quantitative.**
6. **Le CG mandate la FEC et la CEQ afin de former la coalition la plus large pour dénoncer la nature conditionnelle des subventions ministérielles à l'éducation et l'attitude méprisante du ministre envers tous les établissements d'enseignement et leur personnel à qui on veut faire assumer, sans moyens sérieux, les réparations pour les dégâts causés par les compressions budgétaires ;**
7. **Le CG réaffirme que la réussite des élèves ne peut-être dissociée de l'ampleur des moyens financiers que le gouvernement, dans son ensemble, est disposé à investir dans l'éducation.**